

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Tombé

AMENDEMENT

N° II-CF2173

présenté par
Mme Mette

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Audiovisuel public »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes | + | - |
|------------------------------------|----------------|----------------|
| France Télévisions | 0 | 0 |
| ARTE France | 0 | 0 |
| Radio France | 0 | 0 |
| France Médias Monde | 0 | 0 |
| Institut national de l'audiovisuel | 0 | 0 |
| TV5 Monde | 500 000 | 0 |
| Programme de transformation | 0 | 500 000 |
| TOTAUX | 500 000 | 500 000 |
| SOLDE | 0 | |

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.

Le présent amendement vise à apporter un soutien à la francophonie.

Dans l'optique de la prochaine réforme du financement de l'audiovisuel public, un symbole doit être apporté lors de l'étude du projet de loi de finances pour 2025 : celui du soutien de la représentation

nationale à TV5 Monde qui porte la langue française dans le monde. Actuellement, une hausse des moyens légèrement inférieure aux autres chaînes lui est accordée, il convient de remédier à cela.

Véritable enjeu et atout de soft power, la francophonie doit être soutenue. Elle l'une des clés du rayonnement de la culture française à travers le monde. Il convient de mener une politique ambitieuse la concernant.

Cet amendement propose donc d'abonder de 500 000 euros les autorisations d'engagement et les crédits de paiement du programme 377 "TV5 Monde" ; et de diminuer d'autant les crédits du programme 383 "Programme de transformation".